

SEANCE DU MARDI 5 AVRIL 2022

L'an deux mil vingt deux
Le 5 avril à dix-neuf heures trente

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame DUBRAUD Elisabeth, Maire.

PRESENTS : MM. MOUTARD Michel, HUGEROT Florent, BILLON Edouard, BEAUFORT Constant, M. LEVÊQUE Richard, LORSUNG Pascal, MARCHETTI Cyril, Mme MOYAT-JAURY Annie

ABSENT : M. LECLERC Jean-Paul.

M. MASURE Bertrand donne procuration à M. BEAUFORT Constant

Monsieur HUGEROT Florent a été élu secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion précédente est lu et approuvé à l'unanimité.

VOTE DES TAUX DE LA FISCALITE DIRECTE LOCALE : FIXATION DES TAXES FONCIERES ET DE LA COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES POUR L'ANNEE 2022.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi 80-10 du 10 janvier 1980 portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n°82-540 du 28 juin 1982,

Vu la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 (notamment son article 16),

Vu la note d'information de la DGCL du 9 février 2022 relative aux informations fiscales utiles à la préparation des budgets primitifs locaux pour 2022.

Madame le Maire rappelle que par délibération du 25 mars 2021, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 32,16 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) 12,19 %

Cotisation foncière des entreprises (CFE) : 14,80 %

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal à l'unanimité DECIDE de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2022.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

VOTE DU BUDGET 2022

Madame le Maire présente le budget 2022 qui s'équilibre de la façon suivante :

	<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>
* <u>Section de fonctionnement</u>	711 776, 67 €	624 060,00 €
* <u>Section d'investissement</u>	645 961, 95 €	645 961,95 €

Vote

Pour	Contre	Abstention
10	0	0

CONVENTION AVEC LE CPI DE POLISOT

En rappel : A l'initiative de la Commune de Poliset nous était parvenue une proposition unilatérale de Convention avec leur Centre de Première Intervention.

Le Conseil Municipal, avait déjà abordé ce sujet, au titre des Questions Diverses, et avait manifesté son souhait de conventionner avec le CPI de Balnot sur Laignes, donnant mission à Madame le Maire de se rapprocher de lui.

Le dossier est en cours.

Monsieur Laurent Guilbaud, Maire de Poliset, demandant instamment que la décision soit confirmée sous forme de délibération, le Conseil Municipal, réitère sa décision de ne pas y réserver une suite favorable.

Pour	Contre	Abstention
10	0	0

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

REMBOURSEMENT A UN ELU

Madame le Maire précise que Mme Annie MOYAT-JAURY, Conseillère Municipale responsable fleurissement de la commune, a eu l'opportunité de pouvoir acquérir 2 jardinières identiques à celles qui étaient précédemment installées.

Pour ce faire, elle a réglé la somme de 69,00 € T.T.C.

La Commune n'ayant pas de compte ouvert auprès du magasin CARREFOUR de Saint-André-les-Vergers (Aube), il convient donc de rembourser Mme Annie MOYAT-JAURY du montant ainsi engagé, soit 69,00 €.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

COMPOSITION DU BUREAU POUR LES ELECTIONS PRSIDENTIELLES

1^{er} Tour 10/04/2022	
8h à 10h45	Florent HUGEROT
	Cyril MARCHETTI
	Richard LEVÊQUE
10h45 à 13h30	Edouard BILLON
	Michel MOUTARD
	Alice BILLON
13h30 à 16h15	Pascal LORSUNG
	Constant BEAUFORT
	Annie MOYAT-JAURY
16h15 à 19 h	Pascal LORSUNG
	Xavier DUBRAUD
	Elisabeth DUBRAUD

2^{ème} Tour 24/04/2022	
8h à 10h45	Florent HUGEROT
	Richard LEVÊQUE
	Cyril MARCHETTI
10h45 à 13h30	Edouard BILLON
	Michel MOUTARD
	Alice BILLON
13h30 à 16h15	Constant BEAUFORT
	Annie MOYAT-JAURY
	Elisabeth DUBRAUD
16h15 à 19h	Xavier DUBRAUD
	Elisabeth DUBRAUD
	Edouard BILLON

QUESTIONS DIVERSES

Carrefour de Bellevue :

Madame le Maire informe le Conseil qu'elle a reçu une invitation à se rendre à une réunion organisée par M. Laurent Guilbaud, Maire de Polisot, le vendredi 8 avril 2022, salle des fêtes de Celles sur Ource

Une réunion est prévue prochainement entre le SDDEA et la Société Forêt Bois de l'Est, concernant la suite à réserver aux arbres morts ou malades (frênes) des parcelles en bord de Seine et Laignes.

Afin de clore le dossier relatif aux travaux engagés parcelle ZB 70 - Envers de Frillon - par sa propriétaire, Madame Claudine Moyat-Jaury Guilbaud, Madame le Maire va solliciter les services d'un huissier pour que soit vérifié le respect des préconisations de Monsieur Defaix, notre Maître d'œuvre. Elle pourra ainsi proposer un rendez-vous convenant à toutes les parties.

Rendez-vous est donné le samedi 16 avril, à partir de 9h00, pour vider l'ancienne école, la vente devant être signée fin du mois de mai.

Il faudrait retirer l'auge du cimetière pour créer une nouvelle implantation florale.

Quand seront posées les grilles de protection des spots de l'église ?

La séance est levée à 22 h 10.